

# Examen au cas par cas – document d’urbanisme

## Élaboration et Procédures D’ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l’examen au cas par cas de votre projet de document d’urbanisme telles que mentionnées à l’article R104-30 du code de l’urbanisme. Il peut être utilisé pour l’ensemble des procédures concernées par l’examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l’article R122-18 II du code de l’environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

*Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l’autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d’évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d’OAP,...), à transmettre en annexe.*

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

### 1. Intitulé de votre projet et son état d’avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<p>Précisez l’intitulé précis de la procédure engagée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– PLU ou carte communale ?</li><li>– élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>Modification simplifiée n°1 du PLU de Marcilly d’Azergues.</b></p>

1.2 En cas d’élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l’arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	<b>M. André DUMOULIN, Maire</b>
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Marcilly d'Azergues 55 impasse de la mairie 69380 Marcilly d'Azergues 04 78 43 11 77 ad@marcillydazergues.com
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

## 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i></p> <p>Le Schéma de Cohérence Territoriale Beaujolais a été approuvé le 29 juin 2009 par délibération du comité syndical. Suite à son évaluation à mi-parcours, le Comité Syndical a délibéré le 15 décembre 2016 pour maintenir le SCoT en vigueur suite aux résultats de l'évaluation.</p> <p>Le 04 septembre 2018, le Syndicat mixte du SCOT Beaujolais a arrêté le projet de modification n°2 du SCOT qui vise sa « grenellisation », à savoir l'intégration des nouveaux enjeux environnementaux et la déclinaison des objectifs associés dans les pièces constitutives du SCoT, tels que prévus au Code de l'Urbanisme.</p>

### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

*Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale*

Le Plan Local d'Urbanisme de Marcilly d'Azergues a été approuvé par le conseil municipal le 10 septembre 2013. Il n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

*Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et **joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution).***

Les évolutions à apporter au PLU dans le cadre de la modification simplifiée n°1 sont les suivantes :

- apporter des précisions et des compléments au lexique du règlement écrit ;
- rappeler au règlement écrit en chapeau introductif des zones concernées l'existence sur le territoire communal de canalisations de transport de matières dangereuses ;
- rappeler aux articles 3 du règlement écrit traitant des accès et voiries qu'en application du règlement de voirie communautaire, des retraits pourront être imposés pour les portails d'accès ou les clôtures notamment pour des motifs de sécurité ;
- revoir à l'article 1AUa 3 les dispositions concernant la largeur des voies ;
- ajouter à l'article NH 7 qui traite du retrait des constructions aux limites séparatives que la distance de retrait imposée correspond à une distance minimale et non à une distance fixe ;
- apporter des précisions au règlement écrit concernant l'aspect extérieur des constructions ;
- ajouter aux articles 12 des zones urbaines et à urbaniser des obligations minimales en matière de stationnement des vélos ;
- rappeler à l'article A 2 que le changement de destination des constructions existantes à la date d'approbation du PLU est admis sous réserve d'être identifiées au règlement graphique et dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site ;
- supprimer au règlement écrit les articles 14 réglementant le coefficient d'occupation des sols supprimé par la loi ALUR ;
- supprimer le Plan des contraintes (pièce 5c) qui est un plan informatif superposant le plan de zonage et des informations diverses (pour l'essentiel des servitudes d'utilité publique).

### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?

Population municipale en 2015 : **864 habitants.**

Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?

423,3 ha.

### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?

La superficie du territoire concernée par la révision allégée n°1 représente 1 390 m<sup>2</sup>.

Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.

*Indiquez les données en surface ou en pourcentage*

Zones U : 11,20 %

Zones 1AU : 1,1 %

Zones A : 60,80 %

Zones N : 26,90 %

**Annexe à joindre** : document graphique du plan en vigueur ou du projet

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Territoire offrant une réelle qualité de vie, en pleine vallée de l'Azergues, à la porte du Beaujolais et de l'agglomération lyonnaise, la commune de Marcilly d'Azergues bénéficie d'une excellente accessibilité par sa situation à proximité immédiate de grands axes de transport (autoroute A6, RD 306...).

Le PADD identifie les enjeux suivants :

- redynamiser la croissance démographique en visant l'accueil de jeunes ménages : le diagnostic territorial a en effet mis en évidence un vieillissement de la population locale, une tendance à la sous-occupation des logements, et un faible accroissement démographique ;
- recentrer le développement de l'habitat autour du centre bourg, des équipements et des commerces pour mettre fin à un développement urbain diffus impactant les espaces agricoles et naturels : s'étendant principalement du Nord au Sud, le territoire communal est marqué par les époques successives de développement de la présence humaine. Le bourg historique, ramassé à l'Ouest, a connu des développements de faible densité qui se sont progressivement étalés vers le Sud ;
- prendre en compte la vulnérabilité du territoire communal face au risque naturel d'inondation lié à la présence de la rivière L'Azergues ;
- valoriser le patrimoine architectural et historique local : château de Janzay, château de Varax...
- préserver les éléments importants du patrimoine paysager et naturel du territoire ;
- envisager des solutions concernant la mobilité des ménages : d'une identité rurale, mais géographiquement péri-urbaine, la question des déplacements est à considérer notamment à travers les problématiques de stationnement et de sécurisation des cheminements piétons ;
- renforcer l'économie présente : si la commune bénéficie d'un tissu économique, elle manque de dynamisme de proximité, ce qui tend à fragiliser la qualité de vie.

En réponse à ses enjeux, quatre orientations de développement ont été actées dans le PADD :

### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

#### Préserver et valoriser l'environnement naturel et paysager

Le PADD prévoit de préserver la qualité des espaces naturels remarquables, d'assurer une bonne gestion de l'eau, de préserver les valeurs paysagères du territoire et de limiter les nuisances sonores. Il vise notamment la protection des espaces à vocation agricole ou naturelle en stoppant le développement urbain diffus plus ou moins récent qui amène le mitage et la réduction de ces espaces.

#### Assurer la maîtrise du développement spatial et démographique

Il s'agit de recentrer l'habitat dans le centre-bourg ou en extension immédiate de celui-ci et de promouvoir une offre de logement accessible et diversifiée, dans une logique de mixité sociale. Le PADD calibre les surfaces de foncier constructible au regard des orientations définies par le SCOT Beaujolais en matière de production de logements. A l'horizon du PLU (2020), le document d'urbanisme anticipe la création de 69 à 112 logements sur le territoire Marcillois. La réalisation de ces objectifs nécessite entre 4 et 6,6 ha maximum de foncier. Concernant les hameaux, il s'agit de reconnaître leur vocation résidentielle et de permettre leur étoffement sans admettre d'extensions urbaines qui porteraient atteinte aux espaces agricoles ou naturels. Enfin, la préservation des paysages, sites naturels et espaces agricoles implique la préservation de leur continuité, et par conséquent la lutte contre le mitage par de l'habitat diffus. Le PLU vise à garantir un développement spatial contenu et une préservation des richesses naturelles.

#### Optimiser et sécuriser les déplacements

Le PADD a pour objectifs de développer les déplacements doux, de sécuriser les axes de déplacement, de développer des solutions alternatives de déplacements, ainsi que de valoriser les entrées de ville.

#### Maintenir et développer les activités économiques locales

Concernant le développement économique, il s'agit de trouver des solutions d'accueil pour le commerce et l'artisanat, de recréer un cœur de village avec une économie de proximité et d'assurer un devenir pour les terres agricoles.

Sur ce dernier point, compte tenu de la situation fragile du monde agricole sur la commune (constat de réduction du nombre d'exploitants), le PLU s'attache à :

- préserver le plus possible les bonnes terres agricoles pour les cultures ;
- ne pas permettre le développement de l'urbanisation sur des zones agricoles à proximité trop importante d'exploitations agricoles en activité ;
- tenir compte des éventuels projets de développement d'activités ou nouvelles implantations agricoles ;
- lutter contre le mitage des terres agricoles ;
- limiter les changements de destination aux bâtiments spécifiquement repérés pour leurs caractéristiques architecturales ou patrimoniales, et qui garantissent une absence de nuisance vis-à-vis de l'agriculture.

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe à joindre** : délibération engageant la procédure

**Par exemple** :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

L'objectif de la modification simplifiée n°1 est d'apporter des précisions, modifications et ajouts mineurs au règlement écrit du PLU et de supprimer un plan informatif superposant le plan de zonage et les Servitudes d'Utilité Publique.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
--	-----	---

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
<p>Les dispositions de la <a href="#">loi Montagne</a> ?</p> <p><a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a></p>		X	
<p>Les dispositions de la <a href="#">loi Littoral</a> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?</p> <p><a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/</a></p> <p>Sélection du zonage « Loi Littoral »</p>		X	
<p>Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<a href="#">SDAGE</a>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<a href="#">SAGE</a>) ?</p> <p><a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a></p>	X		SDAGE Rhône-Méditerranée.
<p>Autres :</p> <p>Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...</p>	X		<p>La commune fait partie de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, née le 1er janvier 2014 de la fusion de quatre Communautés de Communes : Beaujolais Saône Pierres Dorées, Monts d'Or Azergues, Pays du Bois d'Oingt et Beaujolais Val d'Azergues.</p> <p>Le territoire communautaire compte aujourd'hui 32 communes rassemblant un peu plus de 51 901 habitants.</p> <p>La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est compétente en matière d'élaboration de Programme Local de l'Habitat (PLH). Les orientations du PLH sont actuellement en cours de définition, et l'adoption du PLH par le Conseil Communautaire est attendue pour le début de l'année 2019.</p>

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?  
Sélectionnez dans la liste ci-contre

- ~~• Commune de centralité urbaine~~
- ~~• Commune péri-urbaine de première couronne~~
- **Commune péri-urbaine éloignée**
- ~~• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain~~
- ~~• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural~~
- ~~• Commune rurale~~
- Autre : .... (précisez)

#### 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?</p> <p>Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p> <p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</li> <li>2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</li> <li>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</li> <li>4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>5. les objectifs de densité</li> <li>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</li> </ol>	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?</p> <p>S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	

4.1 Présentation de votre projet	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i>
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <a href="#">Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</a> à proximité ?		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</i>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			<p><i>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques		
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	<p>Oui <b>X</b></p>	<p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien de la fonction de corridor de l'Azergues et de sa vallée ;</li> <li>- maintien dans l'espace agricole d'un maillage formé de structures végétales linéaires ou ponctuelles.</li> </ul>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les éléments de la trame verte et bleue sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Azergues et sa vallée sont identifiés comme un axe de corridor à remettre en bon état et comme éléments de la trame bleue (cours d'eau à préserver) dont la fonctionnalité est remise en cause par un certain nombre d'obstacles à l'écoulement du cours d'eau ;</li> <li>- le territoire communal est pour partie composé de zones artificielles, d'espaces perméables aquatiques et d'espaces terrestres à perméabilité moyenne.</li> </ul>
4.5 Paysage, patrimoine bâti		
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		<p><b>X</b></p>
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		<p><b>X</b></p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
<i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>			
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ?  <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?  <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		X	

4.6 Ressource en eau			
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?  <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ?  <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	

#### 4.8 Risques et nuisances

Complétez si nécessaire

#### 4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	<b>X</b>		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i>  Gare de Chazay-Marcilly localisée sur la commune de Marcilly d'Azergues.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		<b>X</b>	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		<b>X</b>	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		<b>X</b>	

Complétez si nécessaire

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="radio"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="radio"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="radio"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="radio"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="radio"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="radio"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="radio"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p><b>Date :</b> 25/02/2019</p> <p><b>Lieu :</b> Marcilly d'Azergues</p>	<p>NOM PRENOM <b>DUMOULIN André</b></p> <p><b>SIGNATURE</b></p> 
--	--

## ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	<p><u>Bureau d'études</u> Agence 2BR Aurore CAZE 582 Allée de la Sauvegarde 69009 LYON 04 78 83 61 87 <a href="mailto:aurore.caze@2br.fr">aurore.caze@2br.fr</a></p>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<p><u>Secrétariat de Mairie</u> Mme Véronique Mercier 04 78 43 11 77 <a href="mailto:v.mercier@marcillydazergues.com">v.mercier@marcillydazergues.com</a></p>